

Paris, le lundi 8 février 2021

APF France handicap s'implante en Guadeloupe et crée le Pôle Guadeloupe Autonomie

Avec ses 550 structures - délégations, établissements, services et entreprises adaptées - APF France handicap défend les droits des personnes en situation de handicap et propose des solutions d'accompagnement sur tout le territoire métropolitain.

Pour la première fois de son histoire, l'association s'implante en outre-mer avec le Pôle Guadeloupe Autonomie.

APF France handicap reprend les activités d'aide à la personne de l'association guadeloupéenne de soutien aux personnes handicapées (AGSPH) : un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et un centre de ressources, d'informations et de conseils sur les aides techniques (CRICAT).

Cette reprise fait suite à un partenariat initié de longue date entre les deux associations et s'inscrit dans une volonté commune de construire une société inclusive et d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes en situation de handicap.

APF France handicap poursuit ainsi sa dynamique de reprises d'établissements fondée sur la pleine reconnaissance et l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap et leur famille.

Courant 2020, fortes d'un partenariat technique de plusieurs années, l'AGSPH et APF France handicap ont souhaité se rapprocher dans le cadre de la reprise de certaines activités de l'association guadeloupéenne par APF France handicap.

Début 2021, cette reprise s'est ainsi concrétisée par la création du Pôle Guadeloupe Autonomie qui réunit aujourd'hui la globalité des 22 salariés de l'AGSPH.

« Nos valeurs communes, notre engagement pour faire reconnaître les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille donnent sens à la création du Pôle Guadeloupe Autonomie.

Nous sommes ravis qu'APF France handicap reprenne une partie de nos services qui bénéficiera ainsi de son expertise. L'AGSPH poursuivra ses missions de représentation et de militantisme en maintenant un lien quotidien avec les personnes en situation de handicap », affirme Hyppomène Grandisson, Directeur du Pôle Guadeloupe Autonomie.

Ce nouveau pôle regroupe :

- un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) ;
- un centre de ressources, d'informations et de conseils sur les aides techniques (CRICAT).

Il propose également tout un panel d'activités liées à :

- la formation et l'accompagnement vers l'emploi ;
- des prestations paramédicales effectuées en lien avec le CHU de Pointe-à-Pitre.



Contact presse

Sophie Lasbleis

Tél. 01 40 21 10 93 – 06 89 74 97 37 – sophie.lasbleis@apf.asso.fr



« En reprenant des activités de l'AGSPH et en créant ainsi le Pôle Guadeloupe Autonomie, APF France handicap poursuit sa feuille de route : celle d'une société inclusive, solidaire et innovante. En collaborant avec l'AGSPH, nous mettons à disposition des personnes en situation de handicap et de leurs proches une véritable expertise fondée sur leurs réels besoins », affirme Prosper Teboul, Directeur général d'APF France handicap.

Cette collaboration va bien au-delà de la création de ce pôle.

En effet, APF France handicap entend aussi développer une vie associative et militante en s'appuyant sur ses adhérents présents localement et sur l'excellente connaissance du secteur de l'AGSPH.

À l'instar de ses structures métropolitaines, APF France handicap souhaite mettre en place progressivement des espaces de rencontres entre les personnes afin de favoriser le lien social, de développer des actions de sensibilisation et de revendication et de développer les partenariats nationaux et locaux comme ceux déjà noués avec l'AFM Téléthon.



APF France handicap est une importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Elle porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire. Rassemblant 85 000 acteurs, dont près de 15 000 salariés, elle intervient dans tous les domaines de la vie quotidienne grâce à son réseau national de proximité de plus de 550 structures (délégations, services et établissements sociaux et médico-sociaux et entreprises adaptées). L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

<https://www.apf-francehandicap.org/>